

PERMIS

Démarches administratives

Afin de faciliter votre inscription et votre entrée en formation, vous trouverez ci-dessous les démarches à effectuer dès la confirmation de votre participation à un stage :

- Retourner votre devis signé au centre de formation accompagné d'un acompte de 30 % du montant du devis.
- Prendre Rdv chez un médecin agréé pour la visite médicale, réunir les éléments suivants pour votre visite:
 - Votre carte d'identité
 - votre permis de conduire en cours de validité
 - 3 photos d'identité identiques
 - un CERFA 14880. Conserver un double de l'avis médical validé par le médecin.
- Constituer votre dossier administratif à remettre au centre de formation au plus tard 15 jours avant l'entrée en formation:

Pour chaque demande de permis :

- le double de votre avis médical (sauf permis BE)
 - 2 photos d'identité identiques, conformes et non-découpées
 - 1 copie recto-verso de votre permis de conduire
 - 2 copies de votre pièce d'identité valide (carte d'identité ou passeport)
 - 2 copies d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois à votre nom (avis d'imposition, quittance de loyer non manuscrite, facture téléphone, gaz, électricité ou eau) OU si vous êtes hébergé: justificatif de domicile de moins de 6 mois avec attestation d'hébergement signée par les 2 parties et copie de la carte d'identité de la personne hébergeant
 - 2 enveloppes « lettre suivie » au format A4 pour 100 grs
 - (si moins de 25 ans) 1 copie de votre attestation de recensement ou journée d'appel de la préparation à la défense
- Se procurer un livre du code de la route auprès du centre de formation.

Pour tout complément d'information sur ces démarches, nous restons à votre disposition au : 02.41.95.63.27.